

COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	11	13 décembre 2022	2 février 2023
Présents	11		
Votants	11		

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mmes DESPINS, FOURNET, JACQUENET, VOLLAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VOLLAND.

La séance est ouverte à 19h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2022.

I - INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Accueil de l'Adjudant Chef VECCHIARELLI et du Gendarme GUIO qui se présentent. L'Adjudant VECCHIARELLI aborde les thèmes suivants :

. **L'effectif de la Gendarmerie de Septeuil** est de 19 gendarmes, pour 26 communes. 2 référents sont nommés pour Breuil, le Gendarme GUIO et bientôt une nouvelle recrue.

. **50 interventions** (interventions physiques) ont eu lieu **en 2022** à Breuil-Bois-Robert. Les causes principales sont accidents, dégradations, beaucoup d'infractions routières, violences intra-familiales. Les principaux appels pour notre commune dénoncent des dépôts sauvages. Le Gendarme VECCHIARELLI précise que la vidéoprotection est très efficace à ce sujet. Les nouveaux STOPS route de Mantes sont de mieux en mieux respectés. M. MOISAN ajoute qu'il a demandé à GPS&O l'installation de pré-signalisation pour indiquer ces nouveaux panneaux. L'Adjudant demande si le Maire a remarqué des rodéos motos. M. MOISAN répond qu'au mois de juin, un motard en moto cross descendait la rue de la Libération tous les soirs à grands bruits et grande vitesse. Il déclare qu'il a constaté le passage de quelques quads, mais jamais de rodéos.

. **Gens du voyage** : M. MOISAN indique ne pas avoir constaté de passage ni de stationnement sur notre territoire en 2022. Le terrain occupé habituellement a été labouré par un agriculteur, à la demande de la commune. Les blocs de bétons enterrés à l'entrée du stade de foot semblent efficaces.

. M. FORTIN demande si la commune a subi des **cambriolages** . L'Adjudant Chef VECCHIARELLI répond qu'une reprise est constatée sur la fin d'année par leurs services, mais pas sur Breuil (un seul au mois de mars). Il précise que l'on constate une nette amélioration dans les communes équipées en vidéoprotection.

. **Suppression ou réduction de l'éclairage public** : les communes qui ont recours à l'extinction totale constatent une baisse des cambriolages et des incivilités routières. M. MOISAN indique que la décision va être prise pendant la séance de conseil.

. Mme JACQUENET demande si les **dépôts de plaintes** peuvent se faire à Guerville. Le Gendarme lui répond qu'il n'y a pas d'accueil à Guerville, il faut aller à Septeuil. Elle demande alors quel est le rôle des **référents ERRE** « Elu.e.s Rural.e.s

Relais de l'Égalité » vis-à-vis de la Gendarmerie. Ils doivent communiquer et faire parvenir les doléances à la Gendarmerie. Il est à noter que 50 % des interventions de la Gendarmerie concernent des violences intra-familiales.

. **Divagation des animaux** : en général, les personnes qui trouvent un chien errant essaient de le garder chez elles le temps de retrouver le propriétaire. La Gendarmerie ne peut se charger de ces animaux. On peut s'adresser au CIPAM ou à un vétérinaire pour lecture de la puce, sachant que la commune a également un lecteur de puce.

. **Participation citoyenne** : ce projet n'a pas fonctionné. Le Gendarme indique que l'application Panneau Pocket est quant à elle très pratique pour toucher rapidement les personnes qui l'on installée (application gratuite pour les utilisateurs et utilisable sur n'importe quel smartphone). La Gendarmerie a pour projet d'y adhérer.

. **Les référents scolaires** de la Gendarmerie interviendront en 2023 dans les classes de CE2 et CM2 pour le permis piéton et le harcèlement scolaire.

. **Service de cyber vigilance** : la Gendarmerie se tient à disposition des communes pour leur donner des conseils gratuits.

II - CONVENTION A.L.S.H. « LES JULIENNES » DE GUERVILLE **Délibération n° 22-12-33 (SP 20/12/22)**

Considérant l'amélioration et le développement de l'accueil des enfants d'âge scolaire au sein de l'A.L.S.H. de Guerville ;

Considérant que la commune ne dispose pas d'équipement de ce type ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***approuve le texte de la convention entre la Commune de Breuil-Bois-Robert et la Commune de Guerville, permettant aux familles Breuilloises de fréquenter la structure d'Accueil Loisirs sans Hébergement de Guerville et leur garantissant une priorité d'accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires ;***
- ***autorise le Maire à signer cette convention.***

III - REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FÊTES **Délibération n° 22-12-34 (SP 20/12/22)**

Considérant la production d'un certificat médical d'hospitalisation à la veille de la date de location ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la totalité du montant de la location de la salle des fêtes aux locataires du week-end des 1^{er} et 2 octobre 2022, soit la somme de 407,00 €, qui avait été réglée au mois de mars 2022.

IV - CHOIX DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

M. MOISAN explique que la commune a envisagé de changer d'assureur pour la garantie statutaire du personnel. L'assurance GROUPAMA proposant un taux nettement plus avantageux (entre 5,23 % et 5,67 %) que l'assurance actuelle (contrat groupe du C.I.G. avec SOFAXIS, actuellement à 5,42 % mais qui passera à 6,50 % en 2023). La future assurance ne peut affiner son taux qu'aux vues du relevé de sinistralité de l'ancienne. Malgré de nombreuses relances, il n'a pas été possible d'obtenir ce relevé avant le conseil municipal.

Une discussion s'engage entre les conseillers, étant donné que le taux de 6,50 % de SOFAXIS est garanti 4 ans (effet groupe) et que celui de GROUPAMA n'est valable qu'en 2023. Par contre, GROUPAMA pourrait baisser son taux en fonction des risques à assurer avec possibilité de supprimer le risque maternité (suppression impossible dans le contrat groupe). L'engagement dans les deux cas est pour 4 ans, avec possibilité de résiliation dans certains cas (forte augmentation) et possibilité de rajouter la garantie maternité en cas de recrutement chez GROUPAMA.

Il en ressort que 6 conseillers municipaux sont pour le changement d'assurance chez GROUPAMA en 2023.

V - DISSOLUTION DU SMRVA (SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIÈRE VAUCOULEURS AVAL)

M. MOISAN explique que ce Syndicat était chargé de la gestion de la rivière de la Vaucouleurs. Il regroupait les communes entre Septeuil et Mantes-la-Ville, riveraines de la Vaucouleurs, ainsi que celles des côteaux versants. GPS&O reprenant la compétence GEMAPI, il n'a plus lieu d'exister. Le Maire précise qu'il assistait aux réunions en tant que représentant de GPS&O.

La Commune, qui n'était pas membre de ce Syndicat, n'a pas besoin de se prononcer sur cette dissolution.

VI - CONVENTION DE VIDÉOPROTECTION AVEC GPS&O

Ce sujet n'a pas fait l'objet de vote, la Communauté Urbaine GPS&O n'ayant toujours pas rédigé la convention.

VII - QUESTIONS DIVERSES

. M. MOISAN indique :

- qu'il doit communiquer avant la fin de l'année à la CU GPS&O, la volonté de la commune de **réduire ou supprimer totalement l'éclairage public en milieu de nuit**. Cette décision impacte tout le village. Une discussion s'engage entre les conseillers, certains voulant tout éteindre, d'autres seulement réduire. Aucun chiffre n'étant majoritaire, M. MOISAN décide de faire la moyenne de toutes les propositions et obtient 80%. Les conseillers décident donc de baisser l'intensité de l'éclairage public de 80 %, sur tout le village, entre 23h00 et 5h30 (l'heure de passage du premier bus étant à 5h46). Cette décision n'est pas figée et pourra être revue ultérieurement.

- qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour la **réfection des cheneaux en zinc de la toiture de la salle des fêtes**. Trois devis ont été fournis. Deux ont retenu l'attention des conseillers :

- HCC COUVERTURE de SOINDRES, pour un montant total TTC de 23 106,00 € ;
- LCC COUVERTURE de VILLETTE, pour un montant total TTC de 22 584,96 €.

M. MANIANGA-KEYET précise que lors de la réunion de travail, les conseillers se sont appuyés sur les conseils d'un professionnel pour étayer leur choix. Le devis ne peut être signé avant l'obtention de la subvention, mais les travaux sont très urgents, les dégradations sont très importantes et risquent d'empirer en cas de forte pluie. Les conseillers se prononcent pour le choix de l'entreprise HCC par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. ROUXEL informe que la commune ne pourra obtenir une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) car les travaux ne sont pas assez importants. Il faudra donc attendre que les dossiers DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) arrivent en Mairie. Et un fonds de concours/session 2023 pourra également être demandé à GPS&O.

▪ M. DELAUDAUD informe que le dernier numéro du **M@g** est bouclé. Il est chez l'imprimeur. Il sera distribué aux Breuillois juste avant Noël.

▪ Mme JACQUENET annonce :

- que le **Téléthon**, qui a eu lieu le 11 décembre, a permis de dégager un bénéfice de 550 € au profit de l'AFM Téléthon. Elle remercie tous les bénévoles qui ont œuvré à cette réussite (bibliothèque, associations, Breuillois et conseillers).

- que le **repas des seniors** a été maintenu, malgré le peu de participants : 38 personnes. Les **colis** concerneront quant à eux, 27 couples et 7 personnes seules. 148 seniors au total peuvent prétendre à l'un ou l'autre pour Noël.

- que la **balade thermique** n'a intéressé que 7 familles. Mais d'autres maisons ont été testées. Les résultats sont parfois surprenants.

- que 69 enfants ont assisté au **spectacle de Noël**, spectacle de magie qui a capturé l'attention des enfants. Mme JACQUENET remercie le Père Noël qui leur a distribué des chocolats.

- que les enfants de 0 à 10 ans (104 enfants) ont bénéficié, au choix, d'une **carte cadeau ou d'un jeu de société** OIKA OIKA et que les ados de 11 à 17 ans (69 ados) ont reçu une carte cadeau. La distribution des cartes et jeux nécessite la présence de bénévoles. 4 permanences de 2h ont été tenues. 13 enfants et 9 ados ne sont pas venus récupérer leurs cadeaux (sachant que les commandes de cartes se font sur inscription). Les cartes cadeaux ne seront pas perdues, elles serviront à acheter des doudous pour les naissances.

▪ M. FORTIN demande si le **blason** sera officialisé par les Conseillers. Le Conseil Municipal prend acte et adopte ce blason. Des remerciements sont adressés à M.M. Daniel FORTIER, Maurice GODDARD et Daniel PERRON, qui l'ont élaboré avec M. FORTIN. Les explications des motifs figureront dans le M@g.

▪ M. MANIANGA-KEYET informe que des photos ont été transmises à la COLAS concernant les **malfaçons du parking de la salle des fêtes**. L'entreprise va se charger de la réfection. En ce qui concerne les allées autour de la place, les travaux vont être programmés en début d'année : dépose et pose de pavés.

▪ M. ROUXEL indique que le Téléthon s'est bien passé. Il demande si, pour favoriser la convivialité et les échanges entre seniors, il ne serait pas préférable d'imposer le repas des seniors, sauf pour les personnes malades ou handicapées. Quand aux cadeaux des enfants et ados, la distribution pourrait se faire lors du spectacle. On lui répond que dans ce cas-là, il y aurait encore plus de défections.

▪ M. KERJEAN estime qu'il faut juste mettre des règles. Si les enfants ou ados ne viennent pas chercher leurs cadeaux pendant les permanences, les cadeaux ne leur seront pas remis.

La séance est close à 21h37.